

Tournoi Loisirs - Vétérans

Julien Tavenard

SAMEDI 17 JUIN

Stade de la Plaine - Saint-Péray

ARDECHE (07)



RHÔNE CRUSSOL FOOT 07 - Stade Mistral
600, rue Pierre CURIE - 07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél / Fax : 04.75.41.74.99 - <http://www.rhone-crussol.net>



Un peu d'histoire...

Comme chaque année, le club souhaite rendre un hommage appuyé à un ancien licencié disparu trop tôt, Julien Tavenard. En 2017, ce sera la 9^{ème} édition de ce tournoi hommage où participera comme chaque année de nombreux amis à Julien et d'autres plus ou moins proches de lui et du club de Rhône Crussol Foot 07, cher au président Damien Martin.

Rhône-Crussol Foot 07 est issu de la fusion de deux clubs de communes voisines: **FC Saint-Péray** et **l'US Guilherand-Granges**. Depuis 2005, notre club, doté du plus grand nombre de licenciés du District Drôme/Ardèche (540 licenciés) travaille sans relâche pour ses jeunes licenciés tout en n'oubliant pas de faire perdurer les racines des deux clubs d'origine : une convivialité à toute épreuve doublée d'une organisation très établie.

Le bureau du club.

Le Pays de Crussol, est situé dans le plus beau département de France, l'Ardèche, où tous les ingrédients nécessaires à un séjour réussi sont réunis : **soleil, amitié, convivialité et environnement magnifique** (vue imprenable sur le château de Crussol et sur des vignobles très réputés). **Saint-Péray** (7200 hab.) et **Guilherand-Granges** (11 500 hab.) se situent sur la rive droite du Rhône à 7 km de Valence, à 100 km de Lyon et 80 km de Grenoble, et à 2h de Marseille.



Le stade de la Plaine est situé Rue Pierre de Coubertin – chemin de la Plaine.



REGLEMENT TOURNOI Loisirs/Vétérans du 17 juin 2017

ART. 1 : Tournoi à 7. Application des règles actuellement en vigueur pour le football à 7 à la F.F.F.

ART. 2 : Participation d'équipes Loisirs (moins 35 ans) et Vétérans (plus de 35 ans) sur invitation et inscription. Le tournoi se déroulera sur deux jours au stade de la **PLAINE de SAINT-PERAY**, le **Samedi 17 juin 2017** à partir de 9h30. Les équipes pourront se présenter 30 minutes avant le début du tournoi au podium.

ART. 3 : Le tournoi se déroulera sous formes de poules (*2 x 5 équipes si possible soit 4 matchs*) et matchs de classement (*quart, demi et finale*) en fonction du nombre d'équipes inscrites. Les matchs auront une durée **de 15 minutes**.

ART. 4 : Les décomptes des points pour les matchs de poule seront les suivants :

⇒ Match gagné :	4 pts
⇒ Match nul :	2 pts
⇒ Match perdu :	1 pt

Puis en cas d'égalité de point au classement final :

- 1) goal-average particulier
- 2) différence de buts générale
- 3) meilleure attaque
- 4) 3 tirs au but par équipe

ART. 5 : Pour les parties finales ET complémentaire, temps de jeu : 15 min (1 x 15min), série de tirs au but en cas d'égalité (3 tirs au but par équipe) et finale en **20 min** (2x10 min).

ART. 6 : L'arbitrage sera assuré par le club organisateur (arbitres officiels et dirigeants).

ART. 7 : Les arbitres pourront expulser temporairement (**5 min**) un joueur ayant enfreint avec persistance les lois du jeu.

ART. 8 : Tout joueur expulsé définitivement d'une rencontre, ne pourra en aucun cas participer à un autre match du tournoi.

ART. 9 : En cas d'arrêts consécutifs à des incidents, l'équipe jugée responsable par la commission technique du tournoi sera exclue de cette compétition.

ART. 10 : Les litiges seront examinés par le comité organisateur. **SON JUGEMENT SERA SANS APPEL.**

ART. 11 : **LE CLUB DE RHONE CRUSSOL FOOT 07** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accidents survenus pendant la durée du tournoi.

ART. 12 : Chaque équipe se devra d'avoir un comportement exemplaire à cette manifestation amicale. Le comité d'organisation pourra exclure définitivement une équipe n'ayant pas un comportement fair-play envers les adversaires et le club.

ART. 13 : La participation au tournoi implique la connaissance et le respect du règlement.

LE COMITE D'ORGANISATION

Nos tournois se disputeront à 10 équipes par catégorie si possible (2 poules de 5).
Chaque équipe disputera 7 matchs durant la journée

En Loisirs Vétérans, organisation en fonction du nombre d'équipes inscrites. En cas de dépassement de ce nombre d'équipe, nous retiendrons comme critère, l'ordre d'arrivée de la fiche d'inscription que vous trouverez en pièce jointe, à compléter et accompagnée des frais d'inscription.

Votre dossier d'inscription (ci-joint) est à retourner au plus tôt avant le 5 juin 2017 au siège du club au stade Mistral (voir adresse en page 1).

Hébergement et Restauration

Le camping au stade est gratuit. Vous pouvez ainsi amener vos propres toiles de tentes. Des sanitaires et douches sont mis à votre disposition dans les vestiaires du stade.

Liste des Hôtels et Campings disponibles à proximité prêts à vous accueillir :

- Camping Les Voiliers à Beauchastel – Tel : 04 75 62 24 04 / 06 14 84 82 02
- Camping de Charmes sur Rhône 14 km de Saint-Péray – Tél : 04 75 60 96 62
- Camping d'Alboussière à 18 km de Saint-Péray – Tél : se renseigner en mairie d'Alboussière 04 75 58 30 64
- Camping Les Sables à Tournon/Rhône (à 20 kms de St-Péray) – Tel : 04 75 08 20 05
- Camping Les Foulons à Tournon/Rhône – Tel : 04 75 08 22 72
- Ibis Budget Valence Sud à 10 kms
- Hôtel Pôle Côté Sud à Saint-Péray - Tel : 04 75 40 55 56



Restauration sur place disponible :

- Repas adultes chauds et repas enfants chauds (steak frites ou poulet frites)
- Restauration rapide (pizza, frites, crêpes, boissons, bière, sandwiches et autres consommations disponibles).

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

Comité départemental du Tourisme de l'Ardèche
www.ardeche-guide.com

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE CRUSSOL

www.paysdecrussol-tourisme.com

Tél : 04 75 40 46 75 - Fax : 04 75 40 55 72